Algériens sans papiers en France : nouvel accord de rapatriement entre les deux pays

29/09/2017 à 15h32

Un projet de convention sur l'extradition entre l'Algérie et la France, le premier du genre, est en voie de finalisation et sera paraphé dans les meilleurs délais.

ALGER- L'Algérie et la France se sont "félicitées" de la qualité de la coopération bilatérale, notamment en matière juridique et judiciaire, lors de l'audience accordée jeudi à Alger par le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Tayeb Louh, à l'ambassadeur de France en Algérie, Xavier Driencourt, indique un communiqué du ministère.

"Les deux parties se sont félicitées de la qualité de la coopération bilatérale notamment en matière juridique et judiciaire, et ont salué les efforts de coopération consentis en matière institutionnelle entre les deux ministères de la Justice algérien et français", précise la même source, ajoutant que les deux parties ont passé en revue les diverses actions accomplies dans ce cadre, notamment "le projet de convention d'entraide judiciaire en matière pénale signé par les deux ministres à Paris le 5 octobre 2016 et qui vise à renforcer l'efficacité de l'entraide judiciaire pénale entre les deux pays".

L'entretien a également porté sur le projet de convention sur l'extradition lequel est en voie de finalisation et ont convenu de procéder à sa signature dans les meilleurs délais, ajoute le communiqué du ministère.

Les deux parties ont convenu de poursuivre la concertation et les négociations sur le projet de convention d'entraide judiciaire en matière civile et commerciale en vue de parachever le dispositif conventionnel entre les deux parties, et ont aussi décidé "d'intensifier" les échanges d'expertises notamment dans le domaine de la formation.

APS